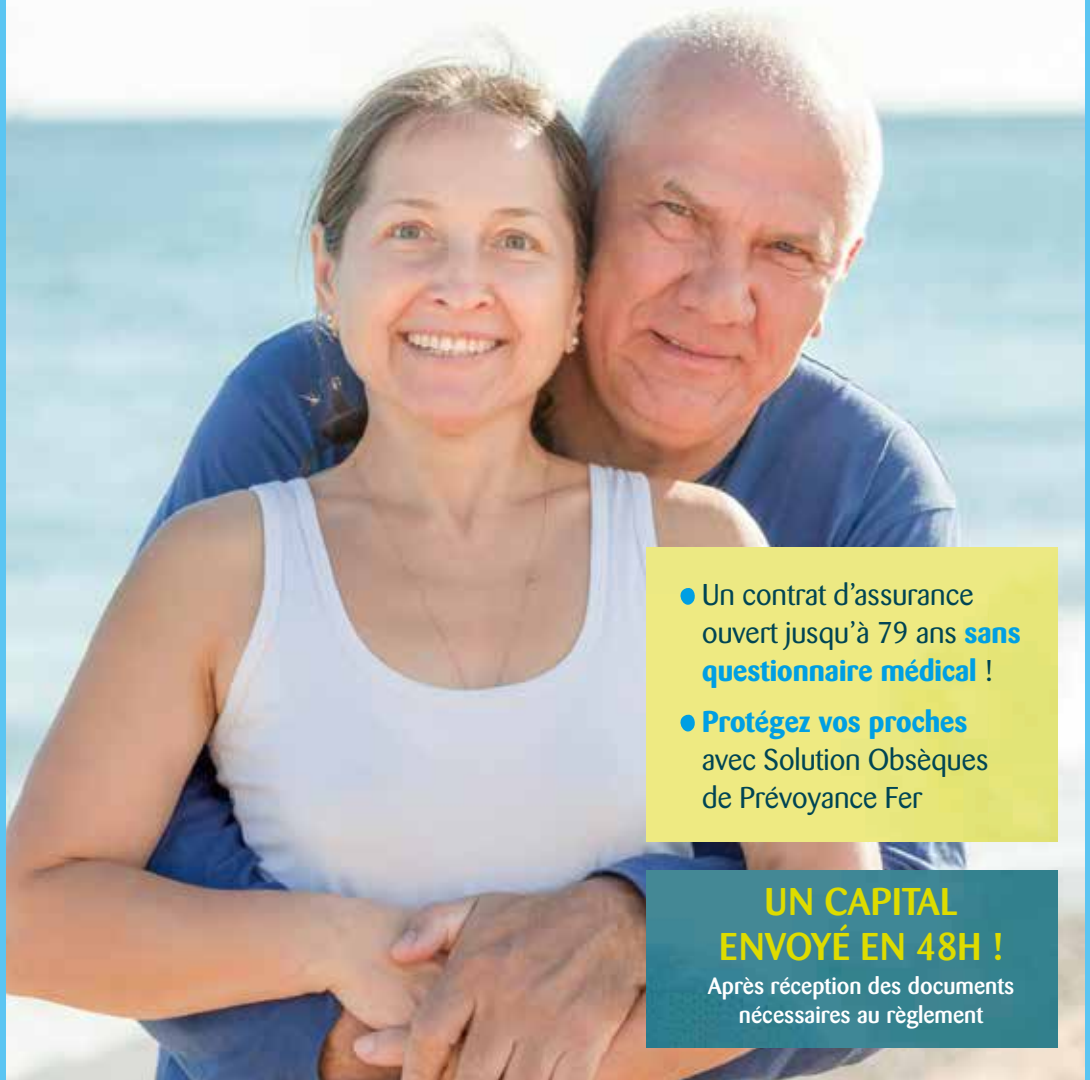




Le contrat obsèques

de **Prévoyance Fer**



- Un contrat d'assurance ouvert jusqu'à 79 ans **sans questionnaire médical** !
- **Protégez vos proches** avec Solution Obsèques de Prévoyance Fer

**UN CAPITAL
ENVOYÉ EN 48H !**

Après réception des documents nécessaires au règlement

L'assurance du personnel de la SNCF et de sa famille

PRÉVOYANCE FER

Plus de 65 ans d'expérience au service du personnel de la SNCF.
Un partenariat privilégié avec CNP Assurances, premier assureur de personnes en France.

SOLUTION OBSÈQUES

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

- Tout membre actif (en CDI) ou retraité du personnel de la SNCF
- Son conjoint
- Les enfants (et leur conjoint) de nos adhérents
- Les parents de nos adhérents

A QUELLE CONDITION ?

- Être âgé entre 18 et 79 ans au moment de l'adhésion

POUR QUELLES RAISONS ?

- Préserver ses proches
- Assurer un capital pour le financement de ses obsèques
- Organiser et financer soi même ses obsèques

EXEMPLES DE TARIF

N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir le barème complet

Pour un capital de **2 000 €**

Âge à l'adhésion	Cotisation viagère mensuelle	Cotisation temporaire (sur 10 ans) mensuelle
45 ans	4,78 €	14,64 €
50 ans	5,58 €	15,27 €
55 ans	6,61 €	15,95 €
60 ans	7,98 €	16,79 €
65 ans	9,88 €	17,91 €
70 ans	12,53 €	19,47 €

UNE ADHÉSION SIMPLE :

- Sans questionnaire de santé,
- Choix d'un capital entre 2 000 et 5 000 €,
- Choix de la cotisation qui vous convient*.

*Elle n'évolue pas avec le temps.

UNE OFFRE PERSONNALISÉE :

- 7 choix possibles pour le montant du capital,
- 3 modes d'engagements de versement des cotisations :
 - Une cotisation unique,
 - Des cotisations temporaires sur 10 ans,
 - Des cotisations viagères.

UN LIBRE CHOIX DES BÉNÉFICIAIRES :

- Une entreprise de pompes funèbres*,
- Un proche désigné pour organiser les obsèques*,
- Ses héritiers,
- Ou ne désigner personne* : le capital sera versé à la personne ou à l'organisme ayant financé ou pris en charge les obsèques.

* Toute partie de capital non utilisée sera reversée aux héritiers ou aux bénéficiaires.

LE CAPITAL :

- est garanti en sa totalité dès 12 mois de cotisations,
- est revalorisé périodiquement,
- est envoyé sous 48 heures dès réception des documents nécessaires au règlement.

Pour un capital de **4 500 €**

Âge à l'adhésion	Cotisation viagère mensuelle	Cotisation temporaire (sur 10 ans) mensuelle
45 ans	10,75 €	32,95 €
50 ans	12,55 €	34,35 €
55 ans	14,87 €	35,90 €
60 ans	17,96 €	37,78 €
65 ans	22,22 €	40,30 €
70 ans	28,20 €	43,81 €

N'ATTENDEZ PLUS POUR PRÉSERVER VOS PROCHES !

Un contrat simple et adapté !

Le coût des obsèques varie fortement d'une région à une autre. Que ce soit pour une crémation ou pour une inhumation, le coût moyen est à ce jour de l'ordre de 4 000 €.

Vos proches se retrouvent dans l'obligation de rassembler cette somme en peu de temps, ce qui peut leur causer des problèmes financiers, même après que la succession soit réglée.

Avec ce contrat, vous préservez vos proches et planifiez votre fin de vie en toute sérénité.



Un conseiller toujours à votre écoute

Du lundi au vendredi de 9h à 18h, vous pouvez joindre un conseiller Prévoyance Fer sur simple appel téléphonique pour obtenir les réponses à toutes vos questions sur le contrat.

Notre numéro vert gratuit :

 **N°Vert 0 800 628 088**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Rendez-vous aussi sur notre site

➤ www.prevoyancefer.fr

Ou envoyez-nous un courriel à

➤ prevoyancefer@wanadoo.fr



24 rue du Rocher • 75008 PARIS • Tél. : 01 53 42 62 20 • prevoyancefer@wanadoo.fr

www.prevoyancefer.fr

Mandataire d'assurances - Orías n°08 041 246